

Communiqué de presse

Jeudi, 23 novembre 2006

Renforcer la formation et la recherche

Utilisation ciblée des ressources et six pour cent de croissance

Lors de sa dernière réunion, le Comité d'economiesuisse a salué la décision du Conseil fédéral de fixer à 6% la croissance des ressources consacrées au domaine de la formation, la recherche et l'innovation (FRI) pour les années 2008 à 2011. Ce seront ainsi 3,3 milliards de francs supplémentaires qui seront affectés au système de formation et à la recherche par rapport à la période 2003-2007. Ces moyens supplémentaires, ajoutés à la participation de la Suisse au 7^e programme-cadre de recherche de l'UE 2007-2013 d'un montant de 2,5 milliards de francs, à des choix clairs en termes de priorités ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'organisation et de structures de décision efficaces et composées de personnes judicieusement choisies, devraient – selon l'opinion unanime du Comité d'economiesuisse - permettre à la Suisse de s'assurer une place de leader dans les domaines des sciences et de l'innovation.

La Suisse avait presque atteint l'objectif de Lisbonne en 2004 déjà. En fonction de cet objectif, notre pays doit investir dans la recherche et le développement (R&D) l'équivalent de 3% de son produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2010. Cet investissement est financé à hauteur des deux tiers par l'économie (2% du PIB) et d'un tiers par l'Etat (1% du PIB). Plusieurs organismes internationaux ont souligné que la Suisse se trouvait désormais en très bonne position (Commission européenne, OCDE, World Economic Forum, etc.). Une telle situation n'a toutefois été possible que grâce à un engagement ferme de l'économie. En 2004, les investissements des entreprises suisses en faveur de la recherche et développement totalisaient 2,2 % du PIB. Ils dépassaient donc l'objectif de Lisbonne. Les collectivités publiques (Confédération et cantons) étaient par contre à la traîne : leurs investissements avoisinaient seulement 0,7 % du PIB. On doit souligner ici que la croissance annuelle des investissements de R&D des entreprises tournées vers les marchés internationaux s'inscrit entre 4 % et 7 %.

Il est évident, au vu des chiffres qui précèdent, que les collectivités doivent s'engager davantage en faveur de la formation et de la recherche. Dès lors, la décision du Conseil fédéral de donner un caractère prioritaire aux dépenses de formation et de recherche dans sa politique budgétaire est à la fois logique et pertinente. Mais il faudra absolument veiller à ce que ces moyens soient effectivement mis à la disposition du domaine FRI durant toute la période concernée. Le débat politique qui s'est pour l'instant intéressé essentiellement aux contributions financières (*input*) devra se tourner vers les aspects qualitatifs du système de formation et de recherche. Il est certes nécessaire de disposer de moyens financiers suffisants, mais cela ne saurait garantir à lui seul le succès de la formation, de la recherche et de l'innovation suisses. In fine, ce qui s'avèrera déterminant, est l'utilisation efficiente des ressources, un climat qui stimule et développe la créativité, la motivation, le sens de l'engagement et la curiosité. Cela vaut à la fois pour la formation professionnelle, les hautes écoles et la recherche.

La stratégie du Conseil fédéral en matière de formation et de recherche exigera des efforts pour être mise en œuvre avec succès et pour être financièrement supportable. Le travail de consolidation des finances publiques ne perd en effet rien de son actualité et il devra donc se poursuivre. Ceci nécessitera d'entreprendre davantage de mesures d'économies dans le domaine social et dans celui de la consommation. Les dépenses de formation et de recherche représentent un investissement dans notre futur à condition qu'ils n'aboutissent pas à un endettement des collectivités qui hypothèque l'avenir de notre économie et de notre société.

Pour toutes informations :
Rudolf Walser
Tél. N° 044 421 35 32
rudolf.walser@economiesuisse.ch